

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Année de réalisation 2020

SYNTHESE

du Rapport Annuel d'Exécution



*Organisme
coordinateur :*



*Synthèse du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2020
réalisée par le cabinet AND International*

Février 2022

SOMMAIRE

1	L'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE	3
2	LE BILAN DES MESURES SUR L'ENSEMBLE DES DOM	6
3	LE BILAN PAR DOM.....	12
3.1	La Guadeloupe	13
3.2	La Guyane	16
3.3	La Martinique.....	19
3.4	La Réunion.....	23
3.5	Mayotte	27

Tableaux de données

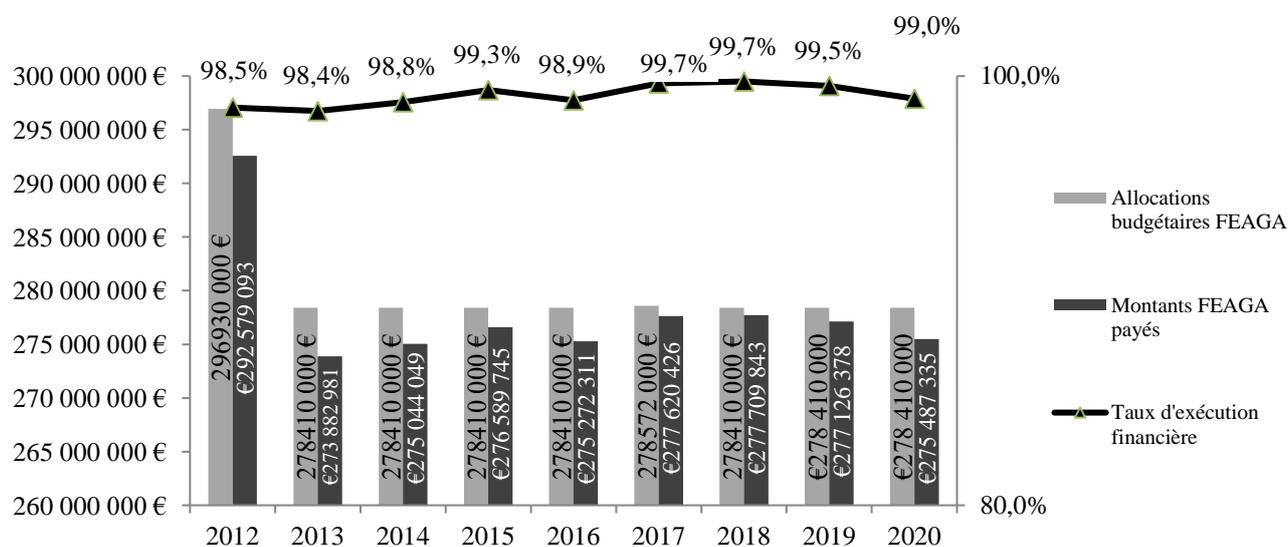
Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2020 - Tous DOM.....	4
Tableau 2 – Évolution des paiements (sur budgets FEAGA et national) par mesure et des productions par filière – Tous DOM - 2012 à 2020, par année de campagne	6
Tableau 3 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guadeloupe – 2012 à 2020	13
Tableau 4 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guyane – 2012 à 2020	16
Tableau 5 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Martinique – 2012 à 2020	19
Tableau 6 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – La Réunion – 2012-2020	23
Tableau 7 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Mayotte – 2014 à 2020	27

Figures

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2012 à 2020, budget communautaire, en euros	3
Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2020 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM	5
Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2020, par DOM et par groupe de mesures (Euros).....	12

1 L'exécution financière globale du POSEI France 2020

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2012 à 2020, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

Le montant total payé sur l'exercice FEAGA 2021 est de 323 955 968 €, dont 275 487 335 € sur crédits FEAGA et 48 468 634 € sur crédits nationaux. Le taux d'exécution FEAGA atteint 99%, et le taux d'exécution financière globale (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint donc 98,3 %.

Le financement national complémentaire de 48 468 634 € a été mobilisé pour les mesures « Primes animales aux éleveurs de ruminants » (2 969 442 €), « Importation d'animaux vivants » (437 153 €), « Structuration de l'élevage » (28 346 637 €), et « Productions végétales de diversification » (16 715 402 €). Le montant de ce financement national complémentaire a progressé de 3,8 % par rapport à 2019.

Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2020 - Tous DOM

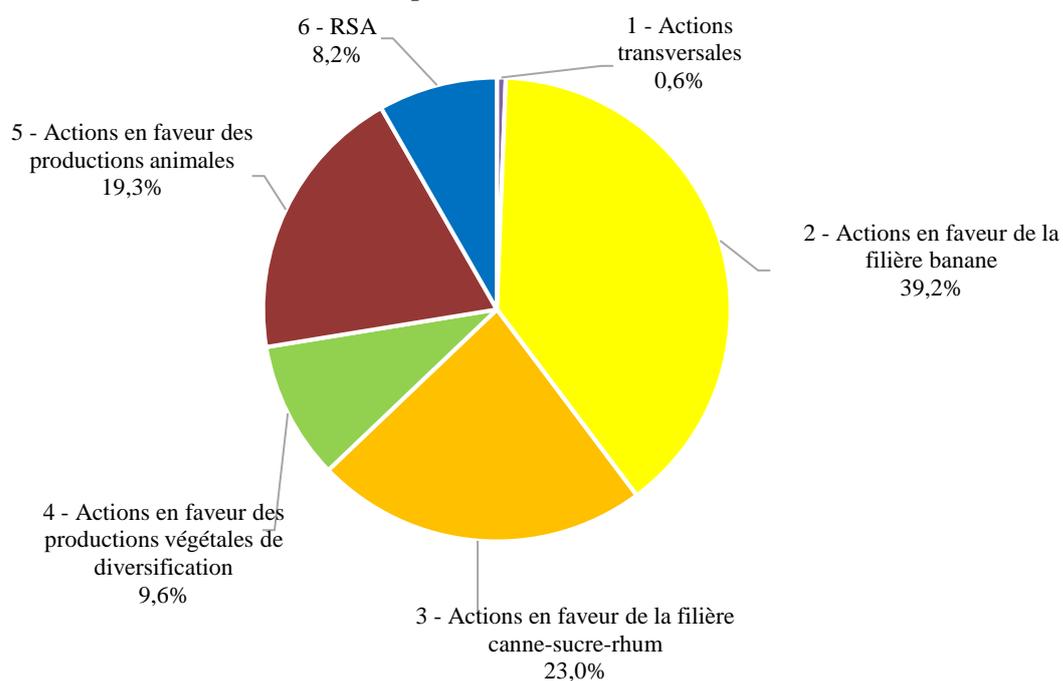
Mesures n°	Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
N° 1	MFPA - Actions transversales	1 980 178 €	1 979 589 €	100,0%			1 979 589 €
	- assistance technique		505 363 €				505 363 €
	- réseaux de références		442 087 €				442 087 €
	- structuration des filières agricoles mahoraises		12 766 €				12 766 €
	- animation et gestion des filières (hors Mayotte)		1 019 373 €				1 019 373 €
N° 2	MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129 100 000 €	126 939 698 €	98,3%			126 939 698 €
N° 3	MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 860 000 €	74 587 538 €	99,6%			74 587 538 €
N° 4	MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. veg .Mayotte)	14 375 564 €	14 347 235 €	99,8%	17 558 436 €	16 715 402 €	31 062 636 €
N° 5	MFPA – Actions en faveur des productions animales	31 194 258 €	30 923 908 €	99,1%	33 515 742 €	31 753 232 €	62 677 140 €
	- primes animales		11 329 650 €			2 969 442 €	14 299 092 €
	- structuration de l'élevage		18 594 258 €			28 346 637 €	46 940 895 €
	- importation d'animaux vivants		1 000 000 €			437 153 €	1 437 153 €
	Sous-total MFPA	251 510 000 €	248 777 968 €	98,9%	51 074 178 €	48 468 634 €	297 246 602 €
N° 6	RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	26 709 367 €	99,3%			26 709 367 €
	Total POSEI France	278 410 000 €	275 487 335 €	99,0%	51 074 178 €	48 468 634 €	323 955 969 €

Sources : ODEADOM, ASP

1 : Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur l'exercice FEAGA 2021, soit, pour les aides payées au fil de l'eau (AT, IAV, RSA), sur les campagnes POSEI 2020/2021. Pour les montants versés uniquement sur la campagne 2020, se référer aux tables des chapitres 2 et 3

Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2020 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM



Sources : ODEADOM, ASP

2 Le bilan des mesures sur l'ensemble des DOM

Tableau 2 – Évolution des paiements (sur budgets FEAGA et national) par mesure et des productions par filière – Tous DOM - 2012 à 2020, par année de campagne

Tous DOM	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 1 : Actions transversales (milliers €)	1 162	1 001	1 179	1 079	1 354	2 380	2 571	2 369	2 023(*)
Réseaux de référence (milliers €)	844	687	827	823	837	720	512	509	442
Programme d'assistance technique (milliers €)	318	313	353	257	517	969	766	807	548(*)
Structuration des filières agricoles mahoraises (milliers €)	-	-	-	-	-	17	0	21	13
Animation et gestion des filières (milliers €)						645	1 293	1 031	1 019
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	147 620	125 961	131 234	128 950	129 072	129 017	129 059	128 806	126 940
Tonnage commercialisé de banane (t)	251 718	230 529	266 800	263 024	248 537	162 239	170 887	197 576	184 434
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	74 792	74 709	74 842	74 796	74 728	74 796	74 518	74 650	74 588
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)	265 151	245 399	257 654	265 133	239 007	255 520	199 035	224 814	214 233
Production de rhum agricole (h.a.p.)	112 661	101 242	119 447	133 059	125 617	137 678	141 702	122 211	139 366
Production de cannes (kt)	2 677	2 403	2 607	2 768	2 604	2 857	2 266	2 463	2 296
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)	16 787	17 060	24 371	25 088	26 211	26 214	26 967	29 788	31 063
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	28 681	28 897	31 532	34 706	35 579	34 442	36 203	39 581	41 894
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	1 573	1 948	2 414	2 474	3 139	3 828	3 631	4 408	3 153
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	5 940	5 448	5 926	6 025	6 559	5 693	6 501	6 965	5 115
Production F&L aidée pour la transformation (t)	2 770	3 254	3 689	3 975	4 960	4 100	3 889	4 865	4 989
PAPAM - production aidée en vanille (kg)	8 378	13 597	15 385	14 721	15 982	15 645	9 289	12 118	5 301
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)	5 348	4 776	2 170	2 790	4 725	2 351	1 768	3 992	1 354
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)	298	192	205	206	208	208	133	178	68
Riz irrigué (milliers €)	488	0	545	443	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	51 173	55 808	56 935	56 587	57 898	55 777	57 038	61 423	62 674 (*)
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	16 046	15 934	15 964	15 404	15 443	15 280	15 216	14 507	14 299
Nombre de têtes primées ADMCA	41 235	40 943	38 878	38 322	37 517	36 962	37 974	35 796	34 402
Nombre de têtes primées PAB	10 922	11 928	19 684	18 341	19 267	14 554	10 890	10 831	11 948
Nombre de têtes primées PPR	10 544	13 258	12 721	12 654	12 067	11 679	10 952	11 815	11 801
Action 2 à 5 – Structuration des élevages (milliers €)	33 972	37 965	38 902	39 186	40 455	39 058	40 215	45 491	46 941
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	2 610	2 398	2 568	2 476	2 759	2 745	2 704	2 719	2 347
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	12 422	11 739	11 723	11 946	12 979	12 738	12 480	12 717	12 213
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)	11 643	11 262	11 339	15 509	14 754	14 817	15 098	16 492	18 596
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	43	48	45	46	39	34	31	77	63
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	343	310	301	304	298	242	215	202	169
Œufs produits par la filière organisée (1000 u)	6 625	nd	4 500	4 690	5 000	5 111	12 400	11 700	nd
Lait produit par la filière organisée (1000 l)	19 217	18 047	19 120	18 780	18 829	18 999	18 227	18 108	17 220
Miel produit par la filière organisée (t)	77	79	76	99	96	67	81	143	81
Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)	5	7	7	0	0	0	0	0	1
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	1 155	1 909	2 069	1 997	2 000	1 439	1 607	1 425	1 434(*)
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	2 430 535	2 704 309	3 087 356	2 912 009	3 001 204	1 791 250	1 622 813	1 756 700	1 232 903
Œufs à couver (nombre d'œufs importés)	769 720	1 144 590	1 227 140	964 487	866 000	899 520	1 275 120	1 016 289	1 095 522
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	0	0	40	0	11	16	84	16	12
Lapins (nombre d'animaux importés)	4 207	1 695	1 577	2 129	1 297	1 018	1 393	621	678
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	0	58	0	120	0	3	0	24	0
Porcins (nombre d'animaux importés)	469	105	258	150	333	276	231	209	251
Équins-asins (nombre d'animaux importés)	12	12	5	11	14	12	0	0	0
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	20 575	26 470	25 609	26 180	26 185	26 475	26 562	26 058	26 309(*)
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	315 783	350 275	337 577	341 580	347 994	349 100	347 593	343 064	344 584
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	15 931	14 108	9 622	38 035	42 436	43 034	38 322	43 898	52 390
Total (milliers €)	312 109	301 010	314 170	312 680	315 448	314 658	316 717	323 094	323 596(*)

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les données présentées dans cette partie se réfèrent au tableau 2. Les présentations introductives des parties Actions transversales, Actions en faveur des productions animales et RSA se réfèrent au tableau 1.

Mesure 1 : Actions transversales

Sur l'année FEAGA 2021, l'allocation budgétaire FEAGA modifiée attribuée à la mesure « Actions transversales » était de 1 980 178 € et les montants payés ont atteint 1 979 589 €, soit un taux d'exécution de 100 % (cf. Tableau 1). Sur l'année de campagne 2020 *stricto sensu* (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020), compte tenu de l'assistance technique versée au fil de l'eau, les montants payés pour les actions transversales totalisent 2 022 603 € (cf. Tableau 2).

Assistance technique à la mise en œuvre du programme

La mesure « Assistance technique » permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du programme POSEI France et de favoriser les échanges d'expérience et la mise en réseau. Les actions financées dans le cadre de l'année de campagne 2020 s'élèvent à 548 377 €, dont 81 032 € versés sur FEAGA 2020 et 467 345 € sur FEAGA 2021. Ce montant a reculé de 32 % par rapport à la campagne 2019. La spécificité de cette action provient en effet de son utilisation fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des projets qui se révèlent nécessaires en cours de programmation.

Les réseaux de références

Depuis 2006, les réseaux de références contribuent à développer les compétences des équipes techniques et à fournir des données de synthèse technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage. Depuis 2011, cette mesure a été étendue aux productions végétales de diversification. Au titre de 2020, pour un budget alloué s'élevant à 442 760 €, 306 508 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 135 579 € pour la partie végétale soit un total de 442 087 €. Le montant alloué au titre des réseaux de référence est en baisse de 15 % par rapport à 2019, et en recul tendanciel de 6,8 % sur la période 2012-2020. Dans l'ensemble des 5 DOM, le nombre de suivis réalisés, inférieur aux objectifs définis (200), souffre toujours d'une disponibilité insuffisante de conseillers pour la réalisation des suivis, de difficultés inhérentes aux filières limitant la production organisée (production laitière en Martinique, volailles en Guadeloupe, porc en Guyane) et du turn-over de techniciens en charge des suivis.

La structuration des filières agricoles mahoraises

Cette action est destinée à soutenir des structures collectives de producteurs et la Chambre consulaire de Mayotte (CAPAM) dans des actions de structuration et/ou de promotion des filières agricoles. L'aide à la structuration des filières agricoles animales de Mayotte a atteint 12 766 €, soit une progression de 11% par rapport à la campagne 2019. L'aide à la structuration des filières agricoles végétales de Mayotte n'a pas été mobilisée en 2020. En 2017, un premier versement de 16 720 € avait été effectué dans le cadre de cette aide.

L'animation et la gestion des filières animales et végétales (hors Mayotte)

En 2020, les actions d'animation et de gestion des filières d'élevage ont bénéficié d'un montant total de 753 171 €, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 2019. La Réunion est le principal bénéficiaire de l'aide avec 252 500 €, soit 33,5 % du montant total, suivi par la Guyane (176 197 €, soit 23,4% du montant total), la Guadeloupe (162 500 € ; 21,6%) et la Martinique (161 974 € ; 21,5%).

Concernant le volet végétal, les actions d'animation et gestion ont bénéficié d'un montant de 266 202 € en 2020. En 2019, le montant versé au titre de cette aide s'établissait à 305 901 €. Entre 2019 et 2020, on observe ainsi un repli des montants versés de 13%, après un recul observé de 48,5% entre 2018 et 2019. Le principal bénéficiaire du dispositif reste le département de la Réunion, qui concentre 39,1 % (104 264 €) de l'aide à l'animation et la gestion des filières végétales. Les territoires de la Guyane et de Guadeloupe représentent respectivement 33,1 % (88 043 €) et 24,2 % (64 395 €) des montants versés.

Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

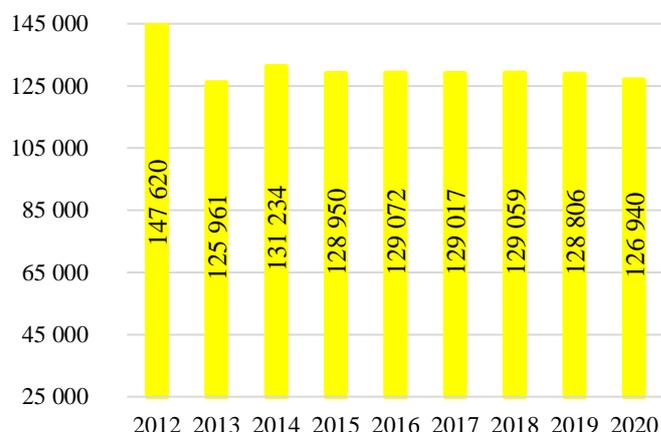
En 2020, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « banane » était de 129,1 M€ et les montants payés ont atteint 126 939 698 € ; soit un taux d'exécution de 98,3 %.

Le volume de production commercialisée en 2020 recule de 6,7 % par rapport à celui de 2019, et s'établit à 184 434 t. Il peine ainsi à retrouver les niveaux observés avant les épisodes climatiques d'envergure ayant impacté les parcelles en 2017 (266 800t en 2014 et 263 024t en 2015).

La diminution tendancielle du nombre d'exploitations touchant l'aide se poursuit (-2,5 % par an, soit 517 exploitations en 2020), malgré une stabilisation de ce nombre entre 2019 et 2020. Pour la troisième année consécutive, la surface plantée en banane et faisant l'objet d'une demande d'aide marque un rebond de 6,1 % à 6 930 ha entre 2019 et 2020. Ces surfaces demeurent cependant en repli tendanciel de 3,9 % par an entre 2012 et 2020.

En 2020, les rendements globaux atteignent 26,6 t/ha et sont en baisse de 10,3 % par rapport à 2019. Ce niveau de rendement se place en deçà de la moyenne 2012-2020 qui s'établit à 31,3 t/ha.

Paiements filière banane (milliers €)



Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

En 2020, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » était de 74 860 000 € et les montants payés ont atteint 74 587 538 € ; soit un taux d'exécution de 99,6%. Cette mesure se décompose en trois actions, ciblées vers les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries.

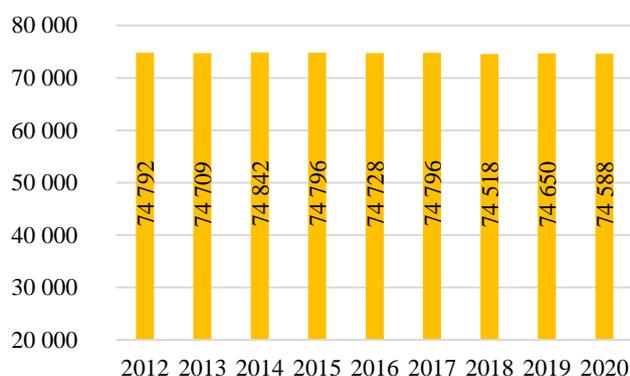
En 2020, la production de canne a reculé (-6,8 %) par rapport à 2019, pour s'établir à 2 295 559 t. La chute des récoltes observée en 2020 est principalement liée au recul des volumes récoltés à la Réunion (-11,3 %), et ce, malgré l'augmentation de 27,9 % observée à la Martinique. L'évolution tendancielle annuelle s'établit à - 1,3% par an sur la période 2012-2020.

La surface plantée en canne est en léger recul par rapport à 2019 (-1,6 %) et atteint 37 742 ha.

En 2020, la production globale de sucre est en baisse sur un an (-4,7 % à 214 233 t équivalent sucre blanc). Cette baisse s'explique par le recul de production à la Réunion (-3,9 % par rapport à 2019, à 167 363 t équivalent sucre blanc), ainsi qu'en Guadeloupe (-8,7% à 45 676 t équivalent sucre blanc).

La production de rhum agricole bondit de 14,0 % en un an à 139 366 HAP, après un recul de 13,8% observé entre 2019 et 2018. Elle tire la production totale de rhum, qui affiche une progression de 6,9 % en 2020 par rapport à 2019.

Paiements Canne-Sucre-Rhum (milliers €)



Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification

En 2020, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « productions végétales de diversification » atteint 14 375 564 € et le budget national 17 558 436 €. Le montant payé en 2020 est de 31 062 636 € (dont un complément national mobilisé à hauteur de 16 715 402 €).

L'aide à la commercialisation sur le marché local représente 52,6 % du montant total des aides de la mesure 3, les aides d'accompagnement des filières 14,3 %, l'aide à la commercialisation hors région de production en représente 13,2 %, les aides en faveur des productions végétales de Mayotte 11,1 % et les aides à la transformation 7,1 %. Les autres aides représentent chacune moins de 1 % du montant versés au titre de la mesure 4.

Entre 2019 et 2020, le montant total des aides payées est en hausse à la Réunion (+ 7,7 %), à Mayotte (+ 6,2 %), en Guadeloupe (+ 6,4 %). Il est en revanche en repli à la Martinique (- 9,3 %) et en Guyane (- 31,9 %).

Paiements production végétale de diversification (milliers €)



Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

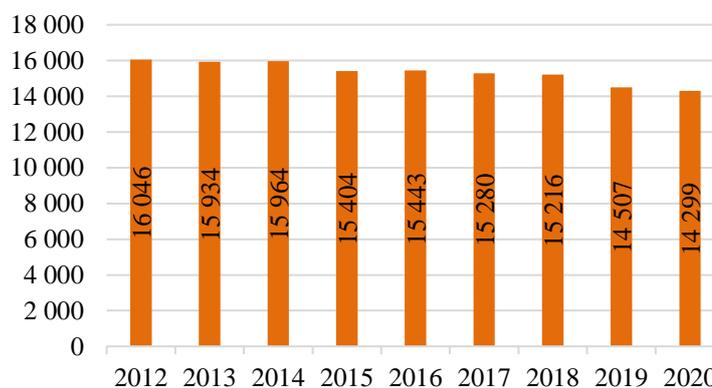
Sur l'année FEAGA 2021, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « productions animales » était de 31 194 258 € et le budget national prévu était de 33 515 742 €. Cela représentait une allocation financière globale de 64 710 000 €. Les montants payés ont atteint 62 677 140 € (dont un complément national mobilisé à hauteur de 31 753 232 €, voir tableau 1), pour un taux d'exécution financière FEAGA de 99,1%.

Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2020, le montant total versé dans le cadre des primes animales est de 14 299 092 €, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2019. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 2 969 442 € pour 2020, correspondant au paiement du complément veau de l'ADMCA (Aide au Maintien et au Développement du Cheptel Allaitant).

A l'instar des années précédentes, l'ADMCA représente la part la plus importante des montants payés au titre de l'action : 78,1 % en 2020 contre 19,1 % pour la PAB (Prime à l'Abattage) et 2,8 % pour la PPR (Prime aux Petits Ruminants).

Paiements Primes Animales (milliers €)

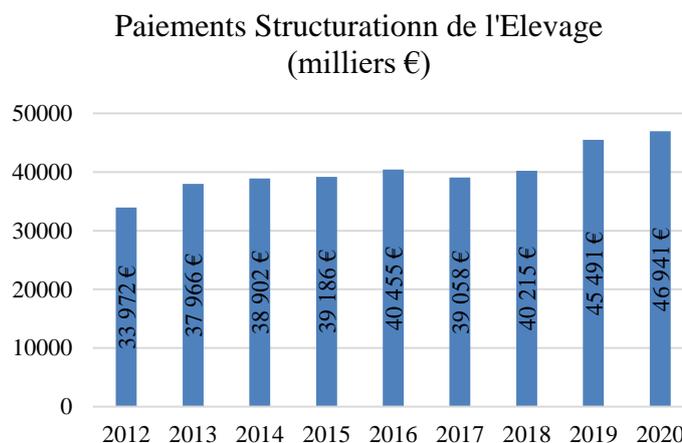


Action 2- Les actions de structuration des élevages (Actions 2 à 5) et les actions en faveur des productions animales mahoraises

Les montants payés pour ces actions ont été de 46 940 895 € en 2020, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2019 sur l'ensemble des DOM. La contribution du complément national CIOM est de 28 346 637 €, et la contribution du FEAGA est de 18 594 258 €, soit 39,6 % du total de l'action.

En 2020, à l'instar des huit années précédentes, le taux d'exécution financière de cette mesure est de 100%.

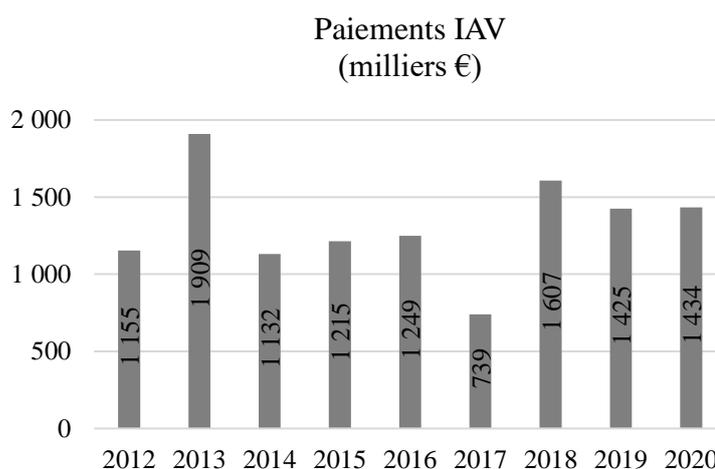
Les montants payés progressent en Guadeloupe (+ 31,9 %), à la Réunion (+ 2,4 %) et à Mayotte (+ 38,9 %), sont relativement stables à la Martinique (- 0,7 %), et se replient en Guyane (- 16,7%). La Réunion demeure le premier DOM bénéficiaire avec 59,6 % des aides, contre 20,4 % pour la Martinique, 10,1 % pour la Guadeloupe, 7,1 % pour la Guyane, et 2,9 % pour Mayotte.



Action 3 – Aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Sur la campagne 2020 *stricto sensu*, le montant versé au titre de l'IAV atteint 1 433 671 €, soit une très légère hausse de 0,6 % par rapport à 2019. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 433 671 €, soit 30,2 % du montant total de l'action (contre 10,8 % au cours de la campagne 2019).

En 2020, l'aide a principalement été sollicitée par la filière avicole (poussins et œufs à couver), qui représente 93% des montants payés (stable sur un an).



Le montant des aides à la filière des œufs à couver est en augmentation entre 2019 et 2020 (+12,1 %) après un repli de 20,5 % entre 2019 et 2018, et atteint un montant de 500 442 €. Les sommes mobilisées pour l'achat des poussins reculent en 2020 (-5,5 %) après une hausse de 8,6 % en 2019 pour atteindre 825 800 €. Les montants alloués au développement de la filière porcine ont progressé de 26,7 % en 2020 par rapport à 2019. La filière bovine, bubaline connaît quant à elle une diminution de 25,0 % des importations (et des montants versés) en 2020, due à l'absence d'importation en Guyane, qui avait importé 16 animaux en 2019. Les montants versés à la filière cunicole augmentent modérément en 2020 et s'élèvent à 9 028 €, ce qui représente une hausse de 6,5 % par rapport à 2019.

La répartition par DOM des aides versées est globalement stable par rapport à 2019. En 2020, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par La Réunion qui rassemble 52 % de ces aides (soit 740 254 €), suivie de la Guadeloupe, de la Guyane, de Mayotte et de la Martinique, qui représentent respectivement 17 %, 14 %, 9 % et 8 % des aides.

Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement

L'allocation budgétaire FEAGA 2021 attribuée à la mesure « RSA » est de 26 900 000 €, avec un montant payé s'élevant à 26 709 367 €, soit un taux d'exécution de 99,3 % (cf. Tableau 1). Sur la campagne 2020 *stricto sensu*, sachant que cette aide est payée au fil de l'eau, les montants versés totalisent 26 309 449 € (cf. Tableau 2).

L'aide payée en 2020 se replie de 1 % par rapport à 2019.

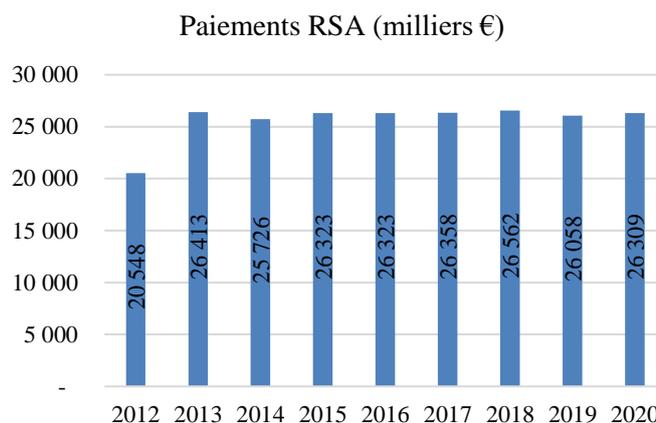
Le RSA reste un dispositif très concentré : en 2020, 50 opérateurs ont bénéficié de cette mesure (stable sur un an) mais près de 96 % de l'ensemble des aides payées ont été perçues par 15 opérateurs (parmi lesquels 2 absorbent 61 % de ce montant).

Les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 23 847 261 € en 2020, soit 90,6 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France, qui vise principalement à diminuer les coûts de production et d'importation des aliments pour animaux. La grande majorité des introductions d'origine UE a été effectuée par La Réunion, qui représente 61 % des aides et 59 % des volumes en 2020.

En 2020, les bilans prévisionnels (contingents) des introductions d'origine UE ont été utilisés à 99 % pour l'ensemble des DOM (de 100 % à la Réunion à 91% en Guyane).

En 2020, 52 390 t de marchandises ont été importées de pays tiers, soit une hausse de 19,3 % par rapport à 2019, portant le taux de réalisation par rapport au bilan prévisionnel à 25 % (contre 21 % en 2019). Ce taux de réalisation atteint ainsi un niveau historiquement haut, après une utilisation à 21 % enregistrée en 2016 et 2019. Le taux de réalisation moyen entre 2012 et 2020 est de 17 %.

En 2020, 4 280 t de produits pour l'alimentation animale ont été réexportées sans remboursement de l'aide perçue, soit 96 % des réexportations totales sans remboursement de l'aide perçue (s'élevant à 4 449 t).



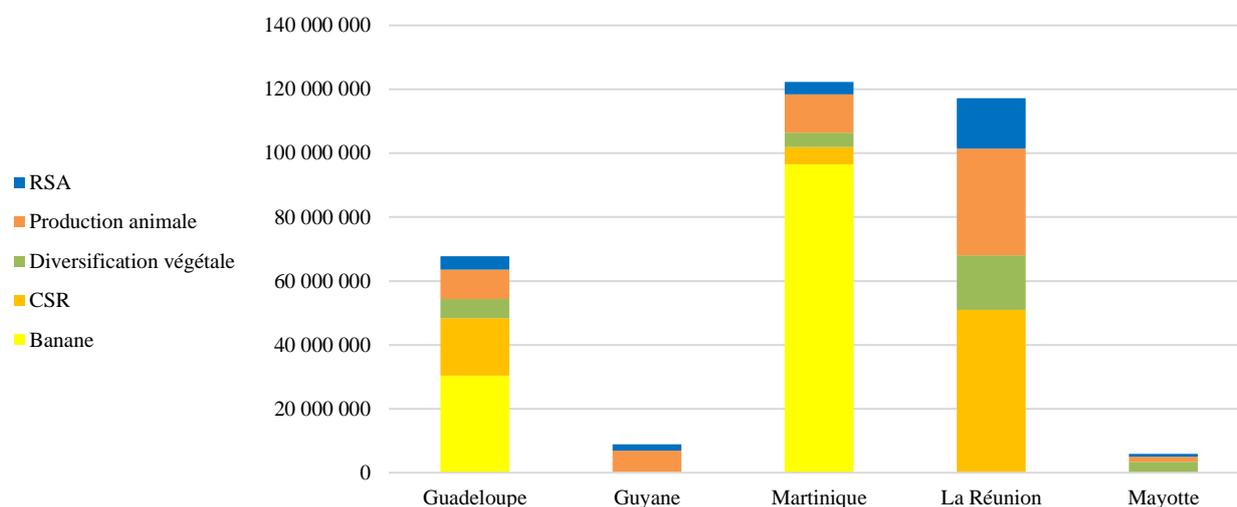
3 Le bilan par DOM

Les montants perçus par territoire sont présentés ci-dessous (ils n'intègrent pas les montants de la mesure 1 « Actions Transversales ») :

- Guadeloupe : 67 766 660 € ;
- Guyane : 8 861 233 € ;
- Martinique : 122 285 392 € ;
- La Réunion : 117 170 168 € ;
- Mayotte : 5 892 927 €.

Les grandes cultures destinées à l'expédition/exportation (canne et surtout banane) impactent fortement la répartition des aides POSEI entre les DOM.

Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2020, par DOM et par groupe de mesures régionalisées (Euros)



Sources : ODEADOM, ASP

Les données présentées par DOM ci-après se réfèrent à des montants payés par année de campagne (voir Tableau 2).

3.1 La Guadeloupe

Tableau 3 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guadeloupe – 2012 à 2020

Guadeloupe	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	34 466	31 294	32 443	32 216	32 084	31 497	31 170	30 715	30 368
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>	66 923	71 513	73 594	63 782	68 608	39 936	30 460	43 212	52 227
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	17 849	17 890	17 873	18 061	18 024	18 064	17 890	18 033	18 040
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	53 499	45 366	59 249	61 084	41 552	58 417	52 226	50 046	45 676
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	37 186	27 148	41 886	40 797	32 913	25 841	47 325	37 924	40 526
<i>Production de cannes (kt)</i>	659	505	667	660	590	772	632	575	556
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)	4 835	4 798	5 549	5 799	5 262	5 842	6 124	5 641	6 001
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	7 740	8 455	9 682	9 133	8 843	8 685	10 771	9 422	8 388
<i>Production fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	129	141	139	148	148	116	98	82	60
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	2 365	2 130	2 347	1 724	1 827	1 875	2 137	2 735	972
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	133	191	222	246	0	0	0	266	184
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>	101	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>	3 235	3 653	1 205	798	3 386	1 319	971	3 266	439
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	9 033	9 886	9 728	8 690	8 001	8 108	8 528	8 199	9 138(*)
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants (milliers €)	5 170	5 274	5 319	5 031	4 679	4 681	4 587	4 349	4 174
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	14 191	14 478	13 657	13 308	12 184	11 849	12 236	11 697	11 268
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	2 543	2 929	4 806	4 081	3 887	3 181	2 445	2 213	2 009
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	2 429	2 942	2 407	1 833	1 993	2 008	2 062	1 698	1 962
Action 2 à 5 – Structuration des élevages (milliers €)	3 734	4 423	4 100	3 402	3 018	3 127	3 722	3 579	4 722
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	457	525	489	429	438	392	430	412	328
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1 161	1 225	1 154	1 108	1 302	1 414	1 377	1 196	971
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	344	nd	nd	23	90	57	130	110	203
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	8	11	9	8	6	4	3	3	4
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	31	27	27	21	16	14	6	7	8
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>	6 625	nd							
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>									
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>	28	36	52	56	42	39	52,5	70	48
<i>Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>	5,48	7	7	0	0	0	0	0	0
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	129	188	309	257	304	300	220	270	241(*)
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	369 336	362 028	510 821	423 567	523 734	537 229	405 319	447 114	0
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	-	7 200	48 960	33 480	45 360	45 360	33 480	27 360	10 080
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	9	0	0	0
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	802	606	500	520	557	61	151	64	96
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	20	19	128	116	70	19	49	180	83
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	5	0	0	0	0
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	3 492	4 415	4 223	4 239	3 908	4 018	4 199	4 100	4 137(*)
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	59 028	63 606	60 718	54 623	59 667	60 943	61 144	60 215	60 354
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	189	93	138	147	296	220	107	201	113
Total (milliers €)	69 676	68 282	69 816	69 005	67 279	67 529	67 911	66 688	67 684(*)

Sources : ODEADOM, ASP

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par deux tempêtes tropicales majeures (Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017) qui ont impacté de manière significative la production de banane des Antilles. En 2020, la bananeraie guadeloupéenne commence à se remettre des dégâts causés par ces deux épisodes climatiques.

Les volumes commercialisés en 2020 ont fortement augmenté (+ 20,9 %) pour s'établir à 52 227 t. Cette progression ponctuelle ne modifie cependant pas la tendance à la baisse observée sur la période 2012-2020, avec une diminution tendancielle de la production commercialisée de 7,2 % par an. En parallèle, le nombre d'exploitations touchant l'aide progresse de 2,4 % entre 2019 et 2020, et se replie tendanciuellement sur les 8 dernières années de 3 % par an. Suivant la même tendance, les surfaces augmentent fortement sur un an (+25,6 %) malgré une tendance à la baisse de 4,2% par an entre 2012 et 2020. Ces évolutions ponctuelles de surfaces en culture illustrent la reprise d'activité après les ouragans de 2016 et 2017.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives sont en baisse de 62 % par rapport au début du plan Banane Durable 2 (2015), passant de 7,24 kg/ha/an à 2,75 kg/ha/an, dépassant ainsi l'objectif de 5 kg/ha/an fixé initialement pour 2020.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

L'année 2020 enregistre une baisse globale de production de cannes de 3,3%, principalement liée à la forte sécheresse que la filière a subie de plein fouet sur la période de récolte (entre Février et Juin). Les impacts ont été ressentis aussi bien dans les sucreries que dans les distilleries. Le volume total récolté atteint 555 914 tonnes dont 484 692 tonnes destinées aux sucreries et 71 222 tonnes destinées aux distilleries. La richesse saccharimétrique enregistrée en 2020 atteint 8,98 %, en légère baisse par rapport à celle de 2019 qui était proche de 10%. Conséquence d'une récolte cannière en baisse et malgré la sécheresse en principe favorable au rendement sucrier, la production de sucre est en recul de 8,7 % par rapport à 2019, atteignant 45 676 tonnes équivalent sucre blanc

Après une baisse importante de la production de rhum agricole en 2019 (-20 %), les volumes de production sont en hausse de 6,9% en 2020 à 40 526 HAP. La production de rhum agricole a tendance à progresser sur la période 2012-2020 (+1,9 %).

Entre 2019 et 2020, les montants d'aide à la transformation de canne en rhum sont en repli de 0,6% à 1 662 253 €, mais en progression tendancielle annuelle de 1,9 % entre 2012 et 2020.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

En 2020, l'ensemble de la production de fruits et légumes poursuit sa diminution en Guadeloupe entre 2012 et 2020. Les volumes de fruits se replient de 15,4 % à 62 007 t tandis que les volumes de légumes frais (y compris fraises et melons) progressent de 1,9 % pour atteindre 27 956 t. Les aides versées à la production végétale progressent de 6,4 % entre 2019 et 2020 (6 000 908 € payés en 2020). Au regard de l'évolution des volumes de production et des volumes de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Guadeloupe, les aides de cette mesure ont permis une meilleure assise des OP guadeloupéennes en termes de volumes commercialisés. De manière générale, les représentants de la filière considèrent que sans le POSEI, les résultats positifs en termes de structuration des filières fruits et légumes n'auraient pas été atteints de la même manière. Le POSEI a permis d'augmenter les volumes produits, et a fortiori les volumes écoulés sur le marché local.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires diminue pour l'ensemble des aides hormis la PPR (- 3,8 % pour l'ADMCA et - 6,0 % pour la PAB ; + 11,4 % pour la PPR). En Guadeloupe, les montants totaux versés au

titre des primes animales en 2020 sont de 4 174 433 € et ont baissé de 4 % par rapport à 2019. Plus précisément, par rapport à 2019, les montants versés au titre de ces aides ont diminué de 4 % pour l'ADMCA, de 7,3 % pour la PAB mais ont progressé de 17,5 % pour la PPR. L'ADMCA représente 87,7 % des aides versées, la PAB 10,7 % et la PPR 1,6 %. Ces parts sont stables par rapport aux années précédentes.

La structuration de l'élevage

Les montants versés pour l'aide à la structuration de l'élevage en Guadeloupe s'élèvent à 4 721 697 € en 2020. Ils ont progressé fortement de 31,9 % par rapport à 2019. L'évolution tendancielle demeure globalement stable à + 0,2 % par an sur la période 2012-2020. Cette forte hausse annuelle est portée par l'ensemble des filières, à l'exception des aides inter-filières dont les montants reculent de 14,2 % par rapport à 2019, à 312 611 €. La filière porcine est la première bénéficiaire du dispositif en 2020, avec 2 761 937 € payés (+ 35,7 % sur un an ; + 6,9 % par an en tendance sur 2012-2020). La filière bovin-viande suit, avec 1 157 531 € (+ 23,3 % ; - 4,9 %). La baisse tendancielle sur cette filière s'explique notamment par une désaffection de ses professionnels, puisque le nombre de détenteurs immatriculés est en baisse de 8,2 % par an sur la période 2012-2020. La filière volailles de chair a bénéficié d'un montant de 406 852 € (+ 108,4 % ; + 41,5 %). Enfin, les filières ovine-caprine, cunicole et apicole ont respectivement touché 38 698 € (+ 31,7 % ; - 17,7 %), 32 549 € (+ 302,7 % ; -20,3 %) et 11 519 € (+ 30 % ; - 19,1 %).

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Le montant versé en 2020 pour la Guadeloupe (241 408 €) reculent de 10,7 % par rapport à 2019. Ces montants reculent sur l'ensemble des filières, à l'exception de la filière volailles (poussins) pour laquelle les versements progressent de 2 % à 212 601 €. Dans le détail, les différentes filières ont bénéficié du dispositif comme suit :

- filière porcine : 24 900 €, soit -53,9 % sur un an et +11 % par an en tendance sur 2012-2020 ;
- œufs à couver : 2 318 €, - 62,2 % sur un an, et - 1% en tendance ;
- filière cunicole : 1 588 €, -11,4 % sur un an et -15,9 % en tendance.

Les importations d'animaux pour la filière porcine sont en baisse pour l'année 2020 (-53,9%) tout comme les importations d'œufs à couver (-63,2 %). Les importations de lapins connaissent la plus forte augmentation (50 %) tandis que les volailles importées sont moins nombreuses en un an (-1 %). Les filières bovins, bubalins, ovins, caprins, chevaux et ânes et la filière apicole n'ont déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2020.

Le RSA

En 2020, les **introductions** atteignent 60 354 t, soit un niveau stable sur un an (+ 0,2 %), et représentent un taux de réalisation de 98% identique à 2019.

A l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits constituent pratiquement la totalité des volumes introduits en 2020, avec 58 699 t (contre 58 675 t en 2019), soit 97% du volume total des introductions. Le volume des **importations** en provenance de pays tiers se replie fortement de 43,8 % par rapport à 2019, pour atteindre 113 t, pour un taux de réalisation de seulement 0,4 %. L'ensemble de ces achats correspond aux préparations de fruits et légumes.

En 2020, 128 t de farine de froment (43 t en 2018) ont été **réexportées** dans le cadre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. La Guadeloupe a également réexporté 325 t de produits avec remboursement préalable de l'aide perçue (au titre de l'article 13), dont 310 t concernent les céréales destinées à l'alimentation animale et humaine.

Les montants versés au titre du RSA en 2020 en Guadeloupe ont atteint 4 136 518 €.

3.2 La Guyane

Tableau 4 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guyane – 2012 à 2020

Guyane	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)									
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>									
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	173	99	176	179	157	169	168	176	171
<i>Production sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>									
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	2 626	1 424	5 390	2 689	3 042	2 542	3 541	4 101	4 066
<i>Production de cannes (t)</i>	7,1	7,5	2,9	10,1	5,0	5,2	7,7	7,0	7,5
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	521	42	630	519	83	93	71	161	109
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	64	119	216	132	114	160	144	59	46
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	297	9	10	9	11	19	7	7	15
<i>Production F&L aidée pour la transformation(t)</i>	32	32	29	62	55	52	48	49	32
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>									
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>									
<i>PAPAM –surf aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>									
<i>Production de riz irrigué (t)</i>	1 688	0	646	884	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	4 562	4 752	5 175	5 569	5 859	6 293	6 815	7 085	6 622(*)
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	2 908	2 828	2 720	2 762	2 965	2 872	3 033	2 941	3 104
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	8 707	8 560	8 430	8 124	8 440	8 022	8 501	7 791	8 091
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	1 341	1 639	2 814	3 164	3 301	1 982	2 092	2 303	2 653
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	1 336	1 379	2 362	2 220	1 841	1 984	2 200	2 932	2 978
Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane (milliers €)	1 536	1 806	2 302	2 638	2 682	3 149	3 605	3 980	3 315
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	260	nd	278	270	418	423	458	499	nd
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	339	nd	275	283	367	316	418	473	nd
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	nd								
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>		3	4	4	6	11	14	13	nd
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>									
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>	nd	nd	4 500	4 690	5 000	5 111	12 400	11 700	nd
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>									
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>									
<i>Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>									
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	118	118	154	169	212	243	177	164	202
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	193 774	137 510	169 953	179 343	195 415	295 747	238 650	171 696	339 968(*)
<i>Œufs à couver (nombre d'œufs importés)</i>	3 960	41 040	46 020	48 240	56 640	0	0	0	0
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	6	16	0
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	46	0	0	0	0	0
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	18	0	120	0	3	0	2	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	83	49	90	0	235	223	129	0	90
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	4	7	5	10	9	12	0	0	0
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	1 722	1 999	1 968	2 012	2 092	2 105	2 168	1 931	1 981(*)
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	10 397	12 121	11 896	12 370	12 884	13 287	13 248	11 608	14 886
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (milliers €)	6978	6893	7949	8279	8 191	8 660	9 221	9 352	8 883(*)

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La canne à sucre en Guyane est exclusivement destinée à la production de rhum agricole. Actuellement, aucune unité de production sucrière n'est implantée dans ce département. La récolte de canne en Guyane s'établit à 8 060 tonnes en 2020, soit une hausse de 7,5 % par rapport à la campagne précédente. Sur le long terme, la production de canne est en moyenne en hausse de 3 % par an en tendance, sur la période 2012-2020, du fait d'un accompagnement des petites exploitations cannières permettant de fournir davantage de volumes vers l'unique distillerie du département, tout en pérennisant leurs plantations. En 2020, la filière souligne un renforcement de la formation des planteurs sur la qualité.

En 2020, la production de rhum agricole atteint 4 066 HAP, soit une très légère baisse de 0,9 % par rapport à 2019. Elle est réalisée par une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. De façon exceptionnelle dans le contexte de la crise sanitaire, la filière a également produit 25 000 litres de solution hydroalcoolique pour fournir le marché local, tout en maintenant la production de rhum. La part du volume aidé dans le total du volume produit demeure globalement stable à 54,1 % (contre 54,4 % en 2019).

La majorité de la production est destinée au marché local, qui est en développement. Cependant, la filière signale une productivité moindre sur la campagne 2020-2021 en raison du prix de vente qui n'a pas été augmenté comme cela est pratiqué habituellement.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les aides totales versées se sont élevées à 109 459 €, soit une baisse de 32 % sur un an. Ce recul est lié à la faible mobilisation des aides à la mise en marché, qui représentent 47 % de la mesure en Guyane, et dont le montant a reculé de 36,4 % entre 2019 et 2020. De plus, l'érosion du montant versé s'explique par la non-mobilisation des aides à l'accompagnement des filières, dont aucune des sous-aides n'a été mobilisée sur le territoire en 2020.

L'aide à la promotion et la communication demeure le deuxième principal dispositif de la mesure 4 dans le département, avec un montant de 41 144 €, en progression de 14,2 % sur un an.

Le bilan physique des sous-mesures marque d'une part un repli ponctuel des volumes aidés (commercialisation locale, -23,3%) et d'autre part un nouvel élan pour l'aide à la commercialisation hors du département (+112%). De plus, le soutien à la promotion et à la communication montre une dynamique favorable, avec des actions se développant sur le territoire, portées par l'IFIVEG. Le soutien à la diversification des filières végétales en Guyane demeure dans une dynamique globalement positive sur le long terme.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2020, les aides versées à la Guyane ont augmenté de 5,6 %, après une légère baisse de 3,1% entre 2018 et 2019. Elles s'élèvent à 3 104 396 €. L'ADMCA, qui représente 78,5 % des montants versés, est en hausse de 3,8 % par rapport à 2019. Les montants versés sont en hausse marquée pour la PAB (+ 14,7 %) pour la deuxième année consécutive. De même, la PPR marque un rebond (+ 2,4 %). Ces deux aides représentent respectivement, 18,2 % et 3,3 % des montants totaux.

Entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA et de la PPR reculent respectivement de 4,9 % et de 12,5 %, tandis que celui concernant la PAB progresse de 1,6%. Cette évolution suit la même tendance que le nombre de détenteurs immatriculés qui recule de 5,9 %. De même, le nombre de têtes primées progresse de 5,3 % sur un an, ce qui s'inscrit dans sa progression tendancielle de 1,4 % par an entre 2012 et 2020. Seul le nombre de têtes primées au titre de l'ADMCA marque une baisse tendancielle de 1 % par an.

La structuration de l'élevage

Le montant versé dans le cadre de la structuration de l'élevage en Guyane en 2020 est de 3 315 353 €, en recul de 16,7 % par rapport à 2019. L'évolution tendancielle annuelle est cependant positive pour la période 2012-

2020 avec une progression de 10 % par an. La filière bovine-bubaline (qui représente 25 % des montants payés en 2020) et la filière ovine-caprine ont vu leurs montants perçus diminuer respectivement de 17,8 % et 32,9 % par rapport à 2019. Pour la filière ovine-caprine, cette évolution s'explique par un recul des tonnages abattus. Toutes les autres filières ont vu leurs montants augmenter, la progression la plus forte étant enregistrée par la filière œufs de consommation (+28,7 %). Les montants payés aux filières avicole et porcine ont progressé respectivement de 9,9 % et 5,3 %, alimentés par l'augmentation des volumes d'abattages de volailles et la hausse des aides à l'achat de reproducteurs locaux dans les élevages porcins.

A l'exception de la filière porcine et de la filière œufs, toutes les aides versées aux filières animales sont en progression tendancielle sur ce territoire du fait d'un marché en forte croissance, en particulier sur les viandes de volailles et d'ovins-caprins.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Guyane, le montant total d'aide versé (202 384 €) progresse de 23,2 % par rapport à 2019 et de 5,7 % par an en tendance sur la période 2012-2020. Seules les filières porcines et volailles (poussins) ont bénéficié du dispositif en 2020. L'importation de poussins a concerné 339 968 animaux, pour un montant en hausse de 26,1 % à 169 984 €. La filière porcine a importé 90 animaux en 2020 (contre 0 en 2019), pour un montant de 32 400 €. Après 2 années de mobilisation, la filière bovine-bubaline n'a importé aucun animal via le dispositif IAV du POSEI en 2020.

Le RSA

En 2020, les **introductions** atteignent 14 886 t, en hausse (+28,2 %) par rapport à 2019, poussant le taux de réalisation de la Guyane à 91 %, contre 87 % en 2019.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 96,1 % de ces volumes introduits. Concernant les volumes de moindre importance, les produits laitiers pèsent pour 1,7 % des introductions en Guyane, soit 250 t, les aliments pour animaux Bio représentent 1,1 %, soit 167 t, les préparations de fruits et légumes 0,9 %, soit 136 t et les huiles végétales 0,1 %, soit 22 t.

La spécificité guyanaise vient du nombre important de bénéficiaires (23, soit 46% du nombre total de bénéficiaires) avec des introductions faibles en volume. Le nombre de bénéficiaires demeure stable en 2020. La plupart sont en effet des exploitations individuelles introduisant des produits pour une utilisation en propre. A l'instar des années précédentes, aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2020.

La Guyane n'a pas fait de réexportation, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

Les montants versés au titre du RSA en 2020 en Guyane ont atteint 1 980 544 €.

3.3 La Martinique

Tableau 5 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Martinique – 2012 à 2020

Martinique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	113 154	94 668	98 791	96 733	96 988	97 520	97 890	98 091	96 571
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>	<i>184 795</i>	<i>159 015</i>	<i>193 206</i>	<i>199 242</i>	<i>179 928</i>	<i>122 303</i>	<i>140 427</i>	<i>154 364</i>	<i>132 207</i>
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	5 660	5 679	5 667	5 455	5 453	5 462	5 386	5 360	5 372
<i>Prod. sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	<i>2 920</i>	<i>2 188</i>	<i>2 428</i>	<i>2 868</i>	<i>2 291</i>	<i>1 944</i>	<i>1 009</i>	<i>547</i>	<i>1 194</i>
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	<i>72 353</i>	<i>72 567</i>	<i>71 528</i>	<i>89 203</i>	<i>89 138</i>	<i>60 374</i>	<i>90 063</i>	<i>79 469</i>	<i>94 392</i>
<i>Production de cannes (t)</i>	<i>175</i>	<i>178</i>	<i>167</i>	<i>208</i>	<i>226</i>	<i>208</i>	<i>206</i>	<i>161</i>	<i>206</i>
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	3 234	3 714	3 747	4 415	4 540	4 308	4 326	4 910	4 453
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale(t)</i>	<i>5 295</i>	<i>5 554</i>	<i>5 535</i>	<i>6 072</i>	<i>6 529</i>	<i>5 348</i>	<i>6 395</i>	<i>6 375</i>	<i>6 207</i>
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	<i>645</i>	<i>604</i>	<i>826</i>	<i>874</i>	<i>822</i>	<i>586</i>	<i>721</i>	<i>891</i>	<i>387</i>
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	<i>942</i>	<i>952</i>	<i>1 064</i>	<i>1 576</i>	<i>1 157</i>	<i>990</i>	<i>1 156</i>	<i>1 398</i>	<i>992</i>
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	<i>1 100</i>	<i>1 437</i>	<i>1 350</i>	<i>1 542</i>	<i>1 937</i>	<i>1 392</i>	<i>1 441</i>	<i>1 612</i>	<i>1 428</i>
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>									
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>									
<i>PAPAM surf. aidée vanille, vétiver, géranium (ha)</i>									
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	10 952	13 590	14 349	14 070	13 617	11 753	12 120	12 245	12 037(*)
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	3 109	3 162	3 178	2 958	2 882	2 767	2 699	2 473	2 322
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	<i>8 105</i>	<i>7 997</i>	<i>7 209</i>	<i>7 079</i>	<i>6 872</i>	<i>6 947</i>	<i>7 079</i>	<i>6 368</i>	<i>5 988</i>
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	<i>1 993</i>	<i>2 295</i>	<i>3 737</i>	<i>3 551</i>	<i>3 444</i>	<i>2 047</i>	<i>1 560</i>	<i>1 559</i>	<i>1 770</i>
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	<i>3 603</i>	<i>4 817</i>	<i>3 982</i>	<i>4 613</i>	<i>4 473</i>	<i>3 483</i>	<i>2 676</i>	<i>2 713</i>	<i>2 605</i>
Action 4 – Structuration de l'élevage de Martinique (milliers €)	7 238	9 705	10 560	10 381	10 060	8 896	9 292	9 663	9 595
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	<i>374</i>	<i>388</i>	<i>366</i>	<i>380</i>	<i>389,742</i>	<i>345</i>	<i>306,44</i>	<i>307</i>	<i>337</i>
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	<i>968</i>	<i>1078</i>	<i>1066</i>	<i>872</i>	<i>870</i>	<i>1047</i>	<i>1076</i>	<i>1089</i>	<i>963</i>
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	<i>1 401</i>	<i>1 462</i>	<i>1 519</i>	<i>1 602</i>	<i>1 658</i>	<i>1 652</i>	<i>1 397</i>	<i>1 372</i>	<i>1 364</i>
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	<i>35</i>	<i>34</i>	<i>32</i>	<i>34</i>	<i>27,277</i>	<i>19</i>	<i>14</i>	<i>8</i>	<i>12</i>
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	<i>44</i>	<i>52</i>	<i>68</i>	<i>59</i>	<i>45</i>	<i>34</i>	<i>28</i>	<i>18</i>	<i>7</i>
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>									
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>272</i>	<i>231</i>	<i>82</i>	<i>204</i>	<i>67</i>
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>									
<i>Produits aquacoles de la filière organisée (t)</i>									
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	605	724	611	731	676	90	128	109	120(*)
<i>Volailles - poussins (nb d'animaux importés)</i>	<i>1 476 129</i>	<i>1 441 988</i>	<i>1 441 988</i>	<i>1 446 172</i>	<i>1 274 857</i>	<i>136 989</i>	<i>106 900</i>	<i>199 000</i>	<i>162 625</i>
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101160</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	<i>7</i>	<i>33</i>	<i>0</i>	<i>12</i>
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>2 511</i>	<i>566</i>	<i>502</i>	<i>968</i>	<i>438</i>	<i>446</i>	<i>648</i>	<i>0</i>	<i>57</i>
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>0</i>	<i>40</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>22</i>	<i>0</i>
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>366</i>	<i>37</i>	<i>40</i>	<i>34</i>	<i>28</i>	<i>34</i>	<i>53</i>	<i>29</i>	<i>78</i>
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	3 327	4 082	4 028	3 991	3 876	3 898	3 785	3 630	3 928(*)
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	<i>56 143</i>	<i>58 611</i>	<i>57 156</i>	<i>58 817</i>	<i>57 150</i>	<i>56 732</i>	<i>55 698</i>	<i>53 717</i>	<i>51 922</i>
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	<i>400,112</i>	<i>467</i>	<i>337</i>	<i>90</i>	<i>84</i>	<i>10</i>	<i>148</i>	<i>183</i>	<i>535</i>
Total (milliers €)	136 327	121 734	126 582	124 664	124 474	122 941	123 506	124 236	122 361(*)

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Après 2 ans de hausse des tonnages commercialisés, ceux-ci marquent le pas et se replient de 14,4 % par rapport à 2019, à 132 207 t, en lien avec des surfaces stables et des rendements en baisse. Les surfaces en culture s'établissent à 5 082 ha (+ 0,4 %) et les rendements chutent à 26 t/ha, soit une baisse de 13,2 % sur un an et de 16,8 % par rapport à la moyenne 2012-2020.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives sont en baisse de 46 % par rapport au début du plan Banane Durable 2 (2015), passant de 5,32 kg/ha/an à 2,87 kg/ha/an, atteignant ainsi l'objectif de 5 kg/ha/an fixé initialement pour 2020. Le taux de sole bananière s'établit en 2020 à 54,7 %, dépassant également l'objectif initial de 25 % prévu dans le Plan Banane Durable 2.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La campagne sucrière 2020 marque une remontée de la production de canne de près de 28% sur un an avec un volume dépassant légèrement la barre des 200 000 tonnes (205 603 tonnes), proche du volume de 2018, alors même que les surfaces plantées ont légèrement reculé (- 3,7 % sur un an), avec 3 881 ha et que le rendement moyen a progressé de 32,8% passant de 39,8 t / ha en 2019 à 52,9 t / ha en 2020. En conséquence la production totale de rhum remonte de 20,3% en 2020 et atteint 108 220 HAP. La tendance observée depuis 2012 est positive avec une hausse moyenne tendancielle de 2,8 % par an. La part de rhum agricole par rapport à la production totale de rhum de l'île tend comme les années précédentes à diminuer, avec 87,2 % en 2020, contre 88,3% en 2019. La part du volume de rhum agricole aidé retrouve un niveau plus proche de celui de 2018, à 62,5% (contre 73,9% en 2019, en raison de la baisse du volume global enregistré cette année-là).

La production de sucre est à nouveau en hausse, dépassant même le niveau de 2018 avec 1 194 tonnes équivalent sucre blanc (contre 547 t en 2019 et 1 009 en 2018), soit une augmentation de 118,3% sur un an. La production sucrière a mobilisé 18,9% de la canne produite, soit 38 708 tonnes, contre 23 100 tonnes en 2019 (+67,6% sur un an). Malgré la hausse enregistrée en 2020, le niveau de production reste loin des 2 920 tonnes équivalent sucre blanc de 2012.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les aides versées pour la diversification végétale en Martinique reculent pour chuter à 4 453 193 € en 2020, ce qui représente une baisse de 9,3 % par rapport à 2019.

Les résultats concernant l'objectif de structuration de la filière et d'organisation de la mise en marché sont plutôt limités en Martinique : on observe un recul des volumes collectés et livrés par rapport à 2019, et une tendance globalement stable sur le long terme, exception faite des volumes de fleurs et plantes aidés dans le cadre de l'aide à la commercialisation des productions locales. Le ralentissement observé en 2020 se justifie par les difficultés qu'ont connu les opérateurs martiniquais pendant la première période de confinement de 2020. L'aide à la commercialisation sur le marché local des productions locales est restée la principale aide de la mesure (57,4 % des paiements) et recule de 3,3 % sur un an. L'aide à la transformation représente 17,5 % des paiements en 2020 à 780 553 € (+ 18,2 % sur un an). Les aides d'accompagnement des filières et à la commercialisation hors région de production représentent respectivement 13,6 % et 11,3 % des paiements, pour des montants respectifs de 606 532 € (- 34,1 % sur un an) et 505 071 € (- 26,2 %).

La structuration de l'aval de la filière de diversification végétale martiniquaise présente donc des résultats encourageants sur la période 2012-2020. Au demeurant, 2020 marque un point d'arrêt au développement de la structuration de l'aval, pour des raisons conjoncturelles et économiques. Ainsi, la dynamique générale observée les années précédentes a été ralentie en 2020.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En Martinique, les montants versés en 2020 au titre des primes animales représentent 2 321 545 €, en baisse de 6,1 % sur un an. Les montants payés diminuent pour l'ADMCA (- 8,1 %), la PPR (- 3,2 %), et augmentent pour la PAB (+ 5,3 %). En 2020, cette dernière aide représente 14,7 % des montants versés contre 81,4 % pour l'ADMCA et 3,8 % pour la PPR.

Le nombre de bénéficiaires décroît de 10,1 % pour l'ADMCA, de 12,2 % pour la PAB et de 9,2 % pour la PPR. De la même manière qu'en Guadeloupe, cette diminution traduit les fortes difficultés qui pèsent sur l'élevage de ruminants, en particulier les bovins viande, qui voient leur effectif diminuer de 14,2 % entre 2019 et 2020. Ainsi le nombre de têtes primées recule sur un an (- 2,6 %) et sur la période 2012-2020 (- 4,6 % par an). Cette tendance baissière à long terme s'observe sur l'ensemble des dispositifs ADMCA, PAB et PPR.

La structuration de l'élevage

Les paiements de l'aide à la structuration de l'élevage diminuent légèrement et s'établissent à 9 594 695 € en 2020, ce qui représente une évolution annuelle de -0,7 %. En revanche, l'évolution tendancielle est elle positive pour la période 2012-2020 avec une progression de 0,9 % par an. Cette croissance globale des paiements est tirée par le secteur avicole, principal bénéficiaire de la mesure, qui mobilise au total 40 % des paiements, et par la filière bovine, dont les montants payés augmentent de 33% entre 2019 et 2020, principalement sur le volet « aide aux produits de l'élevage ».

Les baisses des montants payés les plus importantes en 2020 par rapport à 2019 concernent la filière lait (- 58,3 % à 15 485 €), cunicole (- 30,5 % à 42 673 €), porcine (- 18,1 % à 1 298 646 €) et inter-filières (- 8,5 % à 3 089 364 €). A l'exception de cette dernière, ces filières connaissent également des paiements en repli tendanciel sur la période 2012-2020.

La tendance à long terme des montants versés témoigne du contraste entre le secteur des ruminants (bovin viande, bovin lait et ovin-caprin ; volumes de production globalement en repli) et le secteur du hors sol (porc, volaille ; évolution de la production stable). De nombreux facteurs sont à l'origine de cette évolution : les contraintes du foncier sur l'île impliquant une rareté et une cherté des terres, les aléas climatiques ou encore les habitudes alimentaires. Ces différents facteurs expliquent la baisse tendancielle de ces productions depuis de nombreuses années.

A l'inverse, l'investissement dans des porcheries et des poulaillers respectant les normes en vigueur, ainsi que la progression de la technicité et des performances pour ces filières, entraînent un développement régulier de l'activité hors sol. Ainsi, les volumes d'abattage dans ces deux filières demeurent globalement stables sur la période 2012-2020. Cependant, la politique de dégelage de produits surgelés en provenance de l'Union européenne à bas prix vers les DOM reste un obstacle essentiel dans la poursuite d'une croissance régulière de ces activités.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Martinique, le montant des aides versées au titre des IAV (120 300 €) est en augmentation de 10,8 % par rapport à 2019, l'évolution tendancielle de 2012-2020 demeurant en revanche négative (-21,3 % par an). Cette baisse tendancielle s'explique par le fort repli du recours à l'importation à partir de 2017, en lien avec le recul des montants versés à la filière volailles-poussins (une aide à la production de volailles a été mise en place à la Martinique et insérée dans le dispositif « Structuration de l'élevage » en 2017).

Les aides de la filière porcine repartent en forte hausse et triplent par rapport à 2019, atteignant 19 500 € (+195,6 %). Les importations de bovins, bubalins et de lapins reprennent modérément après une interruption en 2019, avec respectivement 12 et 57 animaux importés, pour des montants d'aides attribués de 21 600 € et 1 140 €. Les aides à l'importation de volailles se replient, avec une baisse de 18,3 % par rapport à 2019, pour

atteindre un montant de 78 060 €. Les filières ovins, caprins, et œufs à couver n'ont déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2020.

Le RSA

En 2020, les introductions atteignent 51 922 t, soit une diminution de 6,8 % des volumes par rapport à 2019. Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (96,0 % en 2020), tout comme les années précédentes. Des achats de produits laitiers (1 367 t), de préparations de fruits et légumes (369 t) et d'huiles végétales (339 t) constituent le reste des introductions. En 2020, 387 t de riz, semences et plants et 148 t de préparations de fruits et légumes ont par ailleurs été importées de pays tiers.

La Martinique n'effectue pas de réexportation au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. Au titre de l'article 13 du Règlement (UE) n°180/2014, 356 t (dont 324 t de céréales destinées à l'alimentation animale et humaine) ont été réexportés avec remboursement de l'aide.

Les montants versés au titre du RSA en 2020 ont atteint 3 927 719 €.

3.4 La Réunion

Tableau 6 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – La Réunion – 2012-2020

La Réunion	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)									
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>									
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	51 110	51 040	51 126	51 100	51 093	51 101	51 075	51 081	51 005
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	208 732	197 845	195 977	201 181	195 164	195 159	145 800	174 221	167 363
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	496	103	642,72	370	524	356	772	717	382
<i>Production de cannes (t)</i>	1 836	1 718	1 764	1 896	1 783	1 868	1 421	1 720	1 526
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	8 198	8 506	12 387	12 007	13 847	13 243	13 334	15 834	17 053
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	15 582	14 769	16 099	19 369	20 093	20 249	18 893	23 725	27 253
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	799	1 203	1 449	1 452	2 169	3 126	2 812	3 435	2 706
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	2 336	2 358	2 506	2 716	3 565	2 809	3 202	2 825	3 136
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	1 505	1 593	2 088	2 125	2 968	2 656	2 400	2 938	3 345
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>	8 378	13 597	15 385	14 721	15 982	15 645	9 289	12 118	5 301
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>	2 112	1 123	965	1 992	1 339	1 032	797	726	915
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>	286	192	205	206	208	208	133	177	68
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	26 625	27 582	27 445	27 995	30 230	29 379	28 639	32 790	33 401(*)
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	4 858	4 671	4 748	4 653	4 917	4 931	4 897	4 744	4 699
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	10 232	9 908	9 582	9 811	10 021	10 144	10 158	9 940	9 055
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	5 045	5 065	8 327	7 545	8 635	7 344	4 793	4 756	5 516
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	3 176	4 120	3 970	3 988	3 760	4 204	4 014	4 472	4 256
Action 5 – Structuration de l'élevage de la Réunion (milliers €)	21 464	22 031	21 761	22 560	24 587	23 748	22 845	27 298	27 962
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1 519	1 485	1 435	1 397	1 513	1 585	1 510	1 502	1 682
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	9 954	9 436	9 228	9 683	10 440	9 961	9 609	9 959	10 279
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	9 898	9 800	9 820	13 884	13 006	13 108	13 571	15 010	17 029
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	53	47
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	268	231	206	223	237	194	181	177	154
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>									
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>	19 217	18 047	19 120	18 780	18 557	18 768	18 145	17 904	17 153
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>	49	44	24	43	54	28	28	73	33
<i>Prod. aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>									
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	302	880	937	783	726	700	898	749	740(*)
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	391 296	762 783	844 266	747 391	935 331	711 491	825 792	874 842	665 160
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	765 760	1 096 350	1 132 160	882 767	569 720	750 460	1 075 680	761 599	891 942
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	894	523	575	595	302	511	594	557	525
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>									
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>									
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	12 033	15 972	15 391	15 454	15 547	15 553	15 480	15 472	15 310(*)
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	190 215	215 937	207 805	208 476	210 014	209 830	209 110	209 099	208 761
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	15 342	13 548	9 146	9 549	13 219	13 082	11 621	15 558	21 353
Total (milliers €)	97 966	103 100	106 349	106 556	110 717	109 276	108 528	115 178	116 769(*)

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

Après une année 2019 « post-cyclonique », caractérisée par un retour vers un cours plus normal de l'activité agricole, la filière canne-sucre-rhum enregistre une très mauvaise campagne 2020 en raison de la sécheresse qui a sévi sur le territoire. La production de canne chute ainsi à 1 526 081 tonnes en 2020 (soit -11,3% par rapport à 2019). L'évolution tendancielle sur la période 2012-2020 indique une baisse moyenne de 1,8% par an. En conséquence du repli des volumes de production, le volume de canne livrée aidée s'établit à 1 497 936 tonnes en 2020 (- 11,8 % par rapport à 2019). La part de volume de canne aidée atteint ainsi 98,2%. En 2020, le montant de l'ATCL s'établit à 6 841 506 €, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2019.

La production de rhum réunionnais est constituée presque exclusivement de rhum de mélasse ou rhum de sucrerie. La production de rhum en 2020 baisse de 3,0% par rapport à 2019 à 128 138 HAP. L'évolution tendancielle sur la période 2012-2020 est cependant positive, de 4,1% par an. La production de rhum agricole représente 0,3% de la production totale de rhum et n'est réalisée que par une seule distillerie.

La production de sucre, qui avait marqué un rebond en 2019 sans pour autant retrouver le niveau des années antérieures, affiche un recul en 2020 de 3,9% par rapport à 2019 et atteint 167 363 tonnes équivalent sucre blanc. Sur la période 2012-2020, cette production est en repli avec une évolution tendancielle annuelle de - 3,1% par an.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Au regard de la mise en œuvre de l'aide à la commercialisation locale et de la dynamique positive du soutien à la production de semences et plants, la structuration des filières végétales réunionnaises présente des résultats positifs à la fois sur un an et de manière tendancielle sur longue période, avec des volumes aidés en progression. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'évolution des récoltes de fruits et légumes dans le département. Bien que le volume de production de fruits recule de 15,8 % entre 2012 et 2020 (34 342 t en 2020), le volume de production de légumes montre une progression de 1,6 %, pour des volumes plus importants (50 426 t). Par ailleurs, en l'absence d'aléas cycloniques, 2020 marque une année de reprise pour la production de fruits et légumes sur l'île.

Ainsi, les aides à la diversification végétale représentent en 2020 un paiement de 17 053 433 € à La Réunion, en hausse de 7,7 % par rapport à 2020. Cette progression provient de la hausse des montants versés pour les principaux dispositifs de la mesure 4. Le montant de l'aide à la commercialisation locale des productions locales (57,4 % du montant versé pour cette mesure dans le département) a augmenté sur un an (+ 7,3 %) pour atteindre 9 790 085 € en 2020. Les aides à la commercialisation hors région de production progressent également (+ 6 % à 2 887 481 €), ainsi que les aides d'accompagnement des filières (+ 27,3 % à 2 770 432 €). Ces trois dispositifs représentent 90,6 % du montant des aides à la diversification de la Réunion.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'aide à la production de vanille, 5 301 kg de production ont été aidés, pour 56 ha, auprès de 103 bénéficiaires. Les volumes et surfaces aidés marquent une baisse sur un an (respectivement - 56,3 % et - 65,4 %), et sur le long terme (- 3,8 % et - 6,7 % par an entre 2012 et 2020) Le recul global de la production de vanille sur l'île s'explique notamment par l'arrêt de la production chez certains agriculteurs ; la culture de la vanille souffrant de délais de culture extrêmement longs, et d'une concurrence de la part des pays voisins (Madagascar, Comores).

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Les montants versés à La Réunion en 2020 représentent 4 698 717 €, en quasi-stabilité par rapport à 2019 (- 0,9 %). Les montants payés diminuent de 6,6 % en ce qui concerne l'ADMCA, de 3,2 % pour la PPR, et augmentent de 15,5 % pour la PAB. Ces trois mesures représentent respectivement, 67,6 %, 3,1 % et 29,2 % du montant total versé au titre des primes animales.

Le nombre de bénéficiaires est en repli concernant l'ADMCA (- 7,4 %) et la PPR (- 2,2 %). En revanche, entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires de la PAB marque un rebond de 5,3 %. De manière tendancielle, ce nombre demeure globalement stable, avec un léger repli pour l'ADMCA (- 0,5 % par an) et une légère progression pour la PPR (+ 1,6 % par an).

La structuration de l'élevage

La crise liée au Covid-19 a permis de conforter l'organisation de marché dans le secteur animal, tout en mettant l'accent sur les enjeux propres à ces marchés en termes d'adéquation entre l'offre agricole et la demande des consommateurs. Elle a notamment fait ressortir des enjeux essentiels pour les filières animales réunionnaises, parfois contradictoires :

- une croissance très rapide de la demande du marché et des installations à prévoir avec un manque de visibilité sur les perspectives de la demande à moyen terme,
- une hausse des coûts du fret pour l'importation d'animaux vivants et de matières premières destinées à l'alimentation animale et une protection du pouvoir d'achat des Réunionnais à assurer.

A l'instar des années précédentes, les principales filières bénéficiaires de la mesure sont :

- Filière lait : 5 856 769 € (21 % du total) ;
- Filière bovine viande : 5 580 622 € (20 % du total) ;
- Filière avicole/volailles de chair : 5 331 168 € (19 % du total), en croissance tendancielle annuelle de 5,6 % par an sur la période 2012-2020 ;
- Filière porcine : 4 522 192 € (16% du total).

Enfin, les versements au titre du projet DEFI de la Réunion représentent 5 382 331 €, soit 19 % des paiements.

En 2020, les actions inter-filières ont financé des actions de communication à hauteur de 545 718 €, soit 2 % des versements

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Les aides versées à La Réunion demeurent relativement stables par rapport à 2019, avec un total de 740 254 € (- 1,1 %). La baisse des aides reçues par les filières volailles (- 17,5 %) et lapins (- 5,7 %) est en grande partie compensée par la hausse des montants perçus par la filière œufs à couver (+ 18,4 %), suite à une augmentation des importations de 17,1 % par rapport à 2019.

Le RSA

En 2020, les **introductions** atteignent 208 761 t, soit un volume stable par rapport à 2019 (-0,2 %). La Réunion est ainsi le principal bénéficiaire des aides RSA, représentant 60,6 % des volumes d'introduction réalisés pour seulement 10 bénéficiaires.

À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine constituent en 2020 l'essentiel des volumes (96,3 %).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers progressent de manière marquée pour la deuxième année consécutive, pour atteindre 21 353 t, soit une hausse de 37,2 %. Ces volumes importés ne représentent cependant que 20 % du bilan prévisionnel (contre 14% en 2019). Le riz et les huiles végétales constituent respectivement 43,2 % et 30,4 % des volumes importés.

Les **réexportations** « **contingentées** » (au titre de l'article 15) atteignent 4 322 t en 2020, exclusivement à destination de pays tiers, soit une hausse de 13,6 % par rapport à 2019. Ces volumes représentent 36 % du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent presque l'intégralité de ces volumes (99,1 %), et les huiles végétales les 0,9 % restants.

La Réunion a également réexporté (au titre de l'article 13) 207 t d'autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine en 2020, contre 66 t en 2019.

Les montants versés au titre du RSA en 2020 ont atteint 15 310 379 €.

3.5 Mayotte

Tableau 7 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Mayotte – 2014 à 2020

Mayotte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	2 058	2 348	2 479	2 728	3 112	3 243	3 446
<i>Aide à la production des filières végétales</i>	<i>1 609</i>	<i>1 674</i>	<i>1 966</i>	<i>1 932</i>	<i>2 141</i>	<i>2 211</i>	<i>2 287</i>
<i>Aide à la fabrication des produits des filières végétales</i>	<i>449</i>	<i>661</i>	<i>499</i>	<i>726</i>	<i>902</i>	<i>967</i>	<i>1 072</i>
<i>Aide à la commercialisation des produits des filières végétales</i>	<i>-</i>	<i>14</i>	<i>14</i>	<i>70</i>	<i>63</i>	<i>65</i>	<i>87</i>
<i>Aide à la promotion</i>					<i>7</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Aide à la commercialisation hors région de production</i>							<i>na</i>
<i>Aide à la production de plants sains</i>							<i>na</i>
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	238	263	191	245	936	1 103	1 477
<i>Action 5 - Dispositif animal spécifique à Mayotte (milliers €)</i>	<i>179</i>	<i>205</i>	<i>109</i>	<i>138</i>	<i>751</i>	<i>970</i>	<i>1348</i>
<i>Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)</i>	<i>59</i>	<i>58</i>	<i>82</i>	<i>106</i>	<i>185</i>	<i>133</i>	<i>129(*)</i>
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>120 328</i>	<i>115 536</i>	<i>71 867</i>	<i>109 794</i>	<i>46 152</i>	<i>64 048</i>	<i>65 150</i>
<i>Œufs à couver (nombre d'œufs importés)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>93 120</i>	<i>103 700</i>	<i>165 960</i>	<i>227 330</i>	<i>193 500</i>
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>45</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)		485	762	900	931	925	954(*)
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	<i>-</i>	<i>7 294</i>	<i>8 279</i>	<i>8 310</i>	<i>8 395</i>	<i>8 425</i>	<i>8 661</i>
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>		<i>28 248</i>	<i>28 837</i>	<i>29 722</i>	<i>26 446</i>	<i>27 956</i>	<i>30 389</i>
Total (milliers €)	2 296	3 096	3 432	3 873	4 979	5 271	5 877(*)

Sources : ODEADOM, ASP

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les productions de diversification végétale à Mayotte relèvent pour l'essentiel de la production vivrière, maraichère et des arbres fruitiers.

A Mayotte, 3 445 642 € ont été versés au titre de la diversification végétale en 2020. Les montants payés augmentent de 6,2 % sur un an, en raison de la hausse des versements pour l'ensemble des aides : aide à la production des filières végétales (+ 3,4 % à 2 286 671 €), aide à la fabrication des produits des filières végétales (notamment consacrée à la fabrication d'aliments prêts à l'emploi pour les animaux d'élevage) qui progresse de 10,9 % (à 1 072 326 €) et aide à la commercialisation (+ 33,4 % à 86 645 €).

La mesure en faveur des productions animales

Le dispositif animal spécifique à Mayotte

Le montant total payé pour le dispositif en faveur des productions animales de Mayotte s'élève à 1 347 534 €, en augmentation de 38,9 % par rapport à 2019.

Les aides à la fabrication des produits animaux, sollicitées pour la première fois en 2015 ont progressé de 40,5 % entre 2019 et 2020, pour atteindre un montant de 565 120 €. Les aides à la commercialisation ont quant à elles progressé de 37,7 % et atteignent un montant de 729 214 €, dont 50 % ont été alloués à la commercialisation des viandes de volailles et de lapins, 48 % à la commercialisation des œufs et 2 % à la commercialisation de lait. Enfin, des aides à la promotion des filières animales ont été attribuées pour la troisième année consécutive en 2020, pour un montant de 53 200 €, en hausse de 37,7 % sur un an.

Les aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Le montant versé à Mayotte (129 325 €) diminue de 2,8 %, principalement du fait de la baisse des aides à l'importation d'œufs à couver qui atteignent 96 750 € (- 4,4% sur un an), tandis que les aides à l'importation pour la filière volailles sont en légère augmentation de 2,3 %, pour un montant payé de 32 575 €.

Le RSA

Les **introductions** à Mayotte atteignent 8 661 t, soit 97 % du bilan prévisionnel, ce qui représente une augmentation de 3,2 % du tonnage introduit par rapport à 2019. Les introductions se répartissent essentiellement entre les produits laitiers (57,4 % ; 4 975 t), les céréales et autres produits (26,5 % ; 2 299 t) et les huiles végétales (16,0 % ; 1 388 t).

Mayotte est le principal bénéficiaire des exonérations de frais de douanes pour les produits importés, avec 58 % des volumes importés dans les DOM en 2020 (contre 64 % en 2019). Les importations atteignent en effet 30 389 t (+ 8,7 % par rapport à 2019). Elles concernent principalement les catégories de produits spécifiques à Mayotte : « riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (89,9 %), « Viandes et poissons » (7,6 %) et « huiles végétales » (2,3 %).

Mayotte n'effectue pas de réexportations, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

Avec un budget de 954 290 €, Mayotte représente 3,6 % des aides RSA payées au cours de la campagne 2020.